



NEGOCIATION COLLECTIVE D'ENTREPRISE

PUBLIC

- Service RH
- Service juridique

PREREQUIS

- Connaissances de base en droit du travail
- Expérience des relations collectives de travail

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Etudes de cas
- Analyses de situations
- Partage de bonnes pratiques

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION

- Exposés dynamiques et interactifs favorisant l'engagement du participant
- Analyses de situations pratiques
- Retours d'expérience

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Maîtriser le cadre juridique relatif à la négociation collective d'entreprise
- Identifier les problématiques juridiques principales
- Sécuriser le contenu d'un accord collectif d'entreprise et son évolution dans le temps
- Positionner l'accord d'entreprise au sein des autres normes sociales d'entreprise

PROGRAMME

Engager la négociation collective d'entreprise

- Cas spécifique des entreprises dépourvues de délégué syndical dans les entreprises d'au moins 50 salariés : quels acteurs et processus applicables ?
- Principe : liberté de négocier
- Exception : la négociation obligatoire d'entreprise

Conclure un accord collectif d'entreprise

- Contenu obligatoire de l'accord collectif
- Identifier les conditions de validité de l'accord collectif
- Cas spécifique : accords collectifs négociés dans les entreprises dépourvues de délégué syndical dans les entreprises d'au moins 50 salariés

Maîtriser les formalités obligatoires

- Formalités de dépôt de l'accord collectif
- Publicité de l'accord collectif
- Entrée en vigueur de l'accord collectif
- Information dans l'entreprise

Appliquer l'accord collectif d'entreprise

- Règles d'articulation de l'accord collectif avec les autres normes sociales applicables à l'entreprise (loi, contrat de travail, accords d'établissement, de groupe et interentreprises, accord de branche et interprofessionnels, usages d'entreprise)
- Contrôle de l'exécution de l'accord
- Interprétation de l'accord
- Action en vue de l'exécution de l'accord

Réviser un accord collectif d'entreprise

- Modalités de la révision
- Acteurs de la révision suivant que l'entreprise est pourvue ou non de délégués syndicaux

Identifier les cas d'extinction de l'accord collectif d'entreprise et leurs effets

- Échéance du terme de l'accord à durée déterminée
- Dénonciation de l'accord
- Mise en cause de l'accord
- Garantie légale de rémunération
- Nullité de l'accord



2 800 €HT
par groupe



1 à 8
participants



2 jours



Planification sur commande

N° déclaration d'activité
72 33 000 12 33
SIRET – 781843073
NAF – 8532Z
N° Qualiopi – 8575624
MAJ 1/09/24

INFORMATIONS ET INSCRIPTION

Agnès VEDRENNE
a.vedrenne@afpiso.com
06 81 65 35 43

www.formation-maisonindustrie.com

Valérie VOLEAU
v.voleau@afpiso.com
06 85 70 62 67